

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260107-2026_001_DEC-DE

Berger-Levrault

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Renouvellement du bail d'habitation (Avenant n° 1) avec Monsieur Thomas BRAGHINI pour le logement sis 116 rue du Commerce - appartement 202 (La Visitation) à Gex, pour la période du 15 janvier 2026 au 14 juillet 2026 (3.3)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le bail d'habitation signé le 18 août 2025 entre le maire de Gex et M. Thomas BRAGHINI à compter du 01/09/2025 jusqu'au 14/01/2026 du logement de type 2 au 116, rue du Commerce (La Visitation) – 01170 Gex

CONSIDÉRANT que Monsieur Thomas BRAGHINI adjoint technique à Gex, ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

DE RENOUVELER le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur Thomas BRAGHINI pour la période du 15/01/2026 au 14/07/2026, pour le logement sis 116 rue de rue du Commerce (La Visitation) à Gex moyennant un loyer mensuel de 308,64 euros + 90 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 7 janvier 2026.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Prefecture de Gex le 8 janvier 2026 et publiée le 8 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 001-210101739-20260107-2026_001_DEC-DE